

Paris, le 26 juin 2014

Dialogue social constructif chez PSA Peugeot Citroën : l'ensemble des six organisations syndicales signe l'accord sur amélioration des mesures d'Adéquation des Emplois et des Compétences (DAEC) du Nouveau Contrat Social

Mercredi 25 juin 2014, les six organisations syndicales de PSA Peugeot Citroën, la CFDT, la CFE/CGC, la CFTC, la CGT, FO et le GSEA, ont signé à l'unanimité l'accord sur l'amélioration des mesures d'Adéquation des Emplois et des Compétences (DAEC).

Ce dispositif annoncé dans le cadre du Nouveau Contrat Social signé le 24 octobre dernier vise à sécuriser le parcours professionnel des salariés du Groupe que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Groupe.

L'Observatoire Central des Métiers et des Compétences du 5 juin dernier a permis une nouvelle fois de partager la situation actuelle et la vision prospective sur les métiers du Groupe. Si 60% des effectifs de la Division Automobile sont sur des métiers à l'équilibre, 17% sont sur des métiers en tension (*métiers pour lesquels il existe des opportunités*) et 23% sur des métiers sensibles (*métiers dont les perspectives d'évolutions vont entraîner à terme une baisse des effectifs*).

Pour assurer le retour à l'équilibre des métiers sensibles et en tension, PSA Peugeot Citroën confirme l'application des mesures d'adéquation du dispositif de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et améliore certaines mesures du dispositif d'Adéquation des Emplois et des Compétences (DAEC).

Les mobilités internes sont favorisées via notamment le programme de reconversion « Top Compétences ».

Pour les mobilités externes, de nouvelles mesures incitatives sont mises en place.

Ainsi pour les mesures de mobilité externe du DAEC, les salariés positionnés sur une fonction sensible peuvent concrétiser leur projet professionnel en dehors du Groupe en bénéficiant de l'indemnité conventionnelle de Licenciement (ICL) auquel le Groupe ajoute à présent six mois de salaire.

Dans le cadre de la GPEC, les périodes de mobilité sécurisée permettent aux salariés sur un métier sensible ou à l'équilibre et sur la base du double volontariat salarié/entreprise de suspendre leur contrat de travail pour rejoindre une autre entreprise, avec une possibilité de retour dans les deux ans si le projet n'aboutit pas.

Les plates-formes territoriales de mobilité et de transitions professionnelles annoncées le 22 mai dernier sont en cours de déploiement dans cinq régions où PSA Peugeot Citroën est implanté : l'Alsace, la Bretagne, la Franche-Comté, l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais. Elles ont pour mission de mener des actions destinées à favoriser les reconversions professionnelles nécessaires et à former les jeunes aux métiers de demain. Leurs actions et modes de fonctionnement seront précisés dans chaque région concernée.

A l'occasion de la signature de cet accord, Philippe Dorge, Directeur des Ressources Humaines de PSA Peugeot Citroën déclare : « Je tiens à saluer l'engagement des six organisations syndicales de PSA qui ont signé cet accord à l'unanimité. Les résultats du Nouveau Contrat Social six mois après sa mise en œuvre démontrent qu'il est possible en période de crise de réconcilier les enjeux économiques et sociaux de l'entreprise. C'est grâce au dialogue social que nous avons pu trouver les solutions qui permettront au Groupe d'accélérer son redressement ».

Contact presse : 01 40 66 42 00

A propos de PSA Peugeot Citroën

Fort de trois marques de renommée mondiale, Peugeot, Citroën et DS, le Groupe a vendu 2,8 millions de véhicules dans le monde en 2013, dont 42% hors d'Europe. Deuxième constructeur automobile européen, il a réalisé un chiffre d'affaires de 54 milliards d'euros en 2013. Il s'affirme comme leader européen en termes d'émissions de CO₂, avec une moyenne de 115,9 grammes de CO₂/km en 2013. PSA Peugeot Citroën est présent dans 160 pays. Ses activités s'étendent aussi au financement (Banque PSA Finance) et à l'équipement automobile (Faurecia).

Pour plus d'informations, aller sur www.psa-peugeot-citroen.com